

# L'ENTREPOSAGE DES BIENS PENDANT UNE RELOCALISATION

Vous devez quitter votre domicile temporairement en raison d'un sinistre? La plupart de vos biens seront entreposés pendant votre relocalisation.

Voici, en huit questions, tout ce que vous devez savoir sur l'entreposage pour être bien préparé à vivre cette transition.

## 1. Qui organise l'entreposage?

Les experts en sinistre de votre compagnie d'assurance prennent toutes les dispositions nécessaires pour l'entreposage de vos biens. Ils mandateront une entreprise de confiance, qui enverra des personnes déménager vos biens de votre domicile à l'entrepôt. Vous n'avez habituellement pas à coordonner ce travail.



La différence que vous  
offre J&S Relocation.

## 2. Qu'est-ce qui partira en entrepôt?

Tous les biens autres que vos effets personnels et ceux que vous n'apporterez pas à votre logement temporaire seront entreposés, comme :

- les meubles;
- les électroménagers;
- les articles de décoration;
- les vêtements hors saison;
- les appareils et accessoires de cuisine;
- les téléviseurs;
- les articles d'entretien saisonniers;

Cette liste peut varier d'une personne à l'autre selon les besoins. Nous vous recommandons notamment de conserver avec vous les objets à valeur sentimentale ou pour lesquels vous avez une préférence, comme une cafetière ou une console de jeux vidéos dont vous ne pourriez pas vous passer.

Pour obtenir la liste de tous les objets que vous pourriez apporter, consultez notre article [Déménager quand on est sinistré : quoi apporter?](#) où vous trouverez aussi une [liste pratique](#).



### **3. Aurai-je accès à mes biens entreposés?**

Il est important de savoir que vous ne pourrez pas accéder aux biens qui sont en entrepôt. Vous ne récupérerez ces objets qu'au moment de réintégrer votre domicile. Mieux vaut bien évaluer ce que vous souhaitez garder avec vous au cas où vous en auriez besoin.

### **4. Dois-je emballer mes biens d'avance?**

En général, il n'est pas nécessaire de faire des boîtes ou d'emballer vos biens avant que les employés de la compagnie d'entreposage viennent les chercher. C'est habituellement eux qui s'occuperont de l'emballage adéquat. Certaines personnes préfèrent toutefois emballer elles-mêmes certains objets plus fragiles par mesure de précaution, ce qui est tout à fait possible.

### **5. Puis-je entreposer des biens chez un proche ou un ami?**

Oui. Vous devrez alors vous charger de les déménager, puis de les rapporter à votre domicile une fois votre relocalisation terminée. Vous pourriez, par exemple, décider de confier quelques biens auxquels vous aimeriez pouvoir accéder facilement à un ami qui possède un garage, et laisser le reste pour l'entreposage.



## 6. Les entrepôts sont-ils sécuritaires?

Les compagnies d'assurance font affaire avec des entreprises d'entreposage de confiance qui répondent à des normes de qualité élevées. Les entrepôts sont généralement surveillés par caméra et munis de gicleurs. Ils sont aussi chauffés pour éviter la détérioration de vos biens.

## 7. Où l'entrepôt sera-t-il situé?

Pour une question de commodité, l'entrepôt où seront vos biens est généralement situé près de votre domicile ou dans une région à proximité. Nous vous invitons à communiquer avec votre expert en sinistre si vous souhaitez connaître son emplacement exact.

## 8. Qui rapportera mes biens à mon retour?

Ce sont des déménageurs mandatés par la compagnie d'assurance qui rapporteront vos biens entreposés à votre domicile, lorsque vous y retournerez, ou à votre nouvelle demeure, le cas échéant. Vous n'avez donc pas à vous soucier de la logistique de déménagement : c'est votre expert en sinistre qui s'en occupe!



## Notre travail : vous rendre la vie plus douce

Ensemble, votre expert en sinistre et [votre courtier en relocalisation](#) s'affairent à vous faciliter la vie. Nous savons à quel point un sinistre et un déménagement temporaire peuvent être bouleversants.

C'est pourquoi nous tentons d'enlever le plus de poids possible de vos épaules, dont l'organisation de l'entreposage et la recherche d'un logement temporaire.

Si vous avez besoin d'aide de quelque façon, n'hésitez pas à faire appel à nous!

**J&S Relocation Team**



Un sinistré bien logé  
est un sinistré heureux